

Renaud Donnedieu de Vabres : le R2DV communicant !!

Par Laiguillon

Introduction

Renaud Donnedieu de Vabres, plus connu sous le sigle RDDV, transperce de temps en temps l'actualité. Je ne sais pas les termes exacts de son contrat d'embauche au gouvernement mais les raisons de sa montée récente dans le hit parade de l'actualité, nous conduit à nous poser des questions sur le rôle exact d'un ministre de la Culture et de la communication.

Ses deux derniers combats vont sans doutes laisser de traces dans l'histoire de la bêtise et de l'infamie politique : *la loi DADVSI et la lutte contre les blogs*.

Et oui, rien de moins. Notre RDDV se fait le chantre de la morale et de l'éthique informatique. Pour un homme dont le nom de famille est l'anagramme presque parfaite d'un blasphème, on peut penser qu'il a une revanche à prendre et des torts à redresser...et bien je ne crois pas. Je vous laisse le temps de mieux connaître la stature politique de l'homme avant de faire le point.

RDDV : son histoire politique rapide (mais pas assez ...)

L'ENA : accélérateur de particules (dont la plupart chargées négativement)

Après sa sortie en 1980 de l'École nationale d'administration (Promotion Voltaire), il débute comme sous-préfet, directeur de cabinet du préfet d'Indre-et-Loire.

Secrétaire général pour l'administration de la police de la région Centre (1980-1981)

Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (1981-1982)

Sous-préfet de l'arrondissement de Château-Thierry (1982-1985)

Vive François et le parti républicain

Il débute sa carrière politique dans l'ombre de François Léotard, en tant que chargé de mission auprès de celui-ci au ministère de la Culture (1987-1988), puis comme directeur de cabinet au Parti républicain, où il deviendra à partir de 1990 membre du bureau politique, puis délégué général de 1995 à 1997. D'avril 1993 à janvier 1995, il est chargé de mission auprès de François Léotard, ministre d'État, ministre de la Défense.

Euh, non pardon, vive Edouard et l'UDF

Début 1995, Donnedieu intègre l'équipe de campagne d'Édouard Balladur puis il devient directeur de cabinet à l'UDF (1996-1998). Conseiller régional du Centre (1986-2001), président du groupe UDF et rapporteur général du Budget et du Plan (1986-1993), il est le candidat de la droite aux élections municipales de Tours en mars 2001, mais est battu par le maire socialiste sortant; Jean Germain.

Oh et puis non, le RPR

Lors de la campagne présidentielle de 2002, il prend ses distances avec le président de l'UDF François Bayrou et soutient Jacques Chirac.

Oups... je voulais dire l'UMP

A la suite de la création de l'UMP il est avec Philippe Douste-Blazy convertis au néogaullisme , toutefois ils ont été exclus de l'UDF par François Bayrou . Il est élu député le 16 juin 2002, pour la XIIe législature (2002-2007), dans la circonscription de l'Indre-et-Loire.

Nommé le 7 mai 2002 ministre délégué aux Affaires européennes du premier gouvernement Jean-Pierre Raffarin. Il devient secrétaire général adjoint de l'UMP en 2002, puis porte-parole en 2003.

Avec Sarkozy, nous aimons l'ordre

Il est l'année suivante nommé ministre de la Culture et de la communication dans le troisième gouvernement Jean-Pierre Raffarin , poste où il est reconduit le 3 juin 2005 dans le gouvernement de Dominique de Villepin en tant que ministre de la Culture et de la communication.

RDDV : Moralité au dessus de tout soupçon (pas un soupçon de moralité)

Frégates et commissions – Mai 2002 (club med à Riyad)

RDDV impliqué dans la vente par la France de deux frégates Lafayette à l'Arabie Saoudite. Un dossier d'Etat qu'il a géré personnellement lorsqu'il était chargé de mission au cabinet de Léotard, ministre de la Défense, d'avril 1993 à janvier 1995. Ce contrat signé en novembre 1994, évalué à 20 milliards de francs (28 milliards avec une troisième frégate non prévue dans le contrat d'origine), a provoqué l'indignation des hauts fonctionnaires qui ont eu à le connaître tant au ministère de la Défense qu'à Bercy. Les commissions prévues s'élevaient à 20 % du marché : plus de 5 milliards de francs. Déduction faite de la part revenant aux autorités saoudiennes (10 % en moyenne), et de la rémunération à hauteur de 2 % de l'office d'Etat chargé du marché la Société française de matériels avancés, Sofresa, les intermédiaires devaient encaisser 8 % du montant du contrat. Soit 2,2 milliards, encaissables au fur et à mesure de l'assemblage et de la livraison. Plus de cinq fois le montant habituel. Ali ben Moussalam, homme d'affaires saoudien plutôt versé dans l'hôtellerie de luxe, et ses deux associés libanais obtiennent en prime une exclusivité de cinq ans sur les futurs contrats. Du jamais vu.

Dans la tourmente, l'ampleur des négociations conduites par l'équipe Léotard et Renaud Donnedieu de Vabres apparaît un peu plus au grand jour. Le ministre de la Défense a lui-même rencontré à neuf reprises les intermédiaires, quand seul l'office de l'Etat est théoriquement mandaté pour le faire. Selon plusieurs hauts fonctionnaires, Donnedieu de Vabres, simple chargé de mission au cabinet, avait «écarté le directeur des relations internationales du ministère et le directeur général de l'armement». «Il allait à Riyad seul, a témoigné l'un d'eux. Cela n'était jamais arrivé au ministère de la Défense.»

Affaire Fondo - 16 Février 2004 :Financement occulte du parti républicain (au cul la république)

François Léotard, ancien président du PR été condamné à 10 mois de prison avec sursis. Le tribunal l'a reconnu coupable de financement illicite de parti politique et blanchiment d'argent. Son ancien bras-droit Renaud Donnedieu de Vabres n'a écopé que d'une amende de 15.000 euros pour blanchiment d'argent ; l'actuel porte-parole de l'UMP a été relaxé des poursuites de financement illicite de parti politique. Selon le tribunal, M. Donnedieu de Vabres savait "que ces espèces avaient été versées au profit du Parti républicain d'une manière parfaitement occulte puisqu'elles étaient dissimulées dans son bureau". Début décembre, le tribunal avait réclamé six mois avec sursis à l'encontre du député d'Indre-et-Loire. Renaud Donnedieu de Vabres avait quitté son poste de ministre délégué aux Affaires européennes du premier gouvernement Raffarin à cause de sa mise en examen.

Il était reproché aux deux hommes d'avoir injecté en 1995 dans leur formation cinq millions de francs (760.000 euros) provenant des fonds spéciaux de Matignon en montant une opération bancaire avec le Fondo sociale di cooperazione europea (FSCE), une petite société italienne agissant comme une banque. Une amende de 3.000 euros avait également été requise contre eux. Leurs avocats n'ont pas indiqué s'ils allaient faire appel.

Sûr de lui, Renaud Donnedieu de Vabres précise: "En mai 1995, dans les jours qui ont suivi la démission du gouvernement Balladur, ils ont été transportés dans l'armoire en fer de mon bureau du Parti républicain. Pour moi, ils ne devaient servir qu'à des fins politiques."

Site telechargements.com : contribuables, merci pour vos 180 000 euros (le sens des réalités)

Au Palais de Tokyo à Paris, le ministre de la Culture Renaud Donnedieu de Vabres a célébré en grandes pompes l'ouverture du site les telechargements.com, en compagnie du ministre de l'Economie Thierry Breton. Au menu : petits fours cocktails et DADVSI. Commandé par Renaud Donnedieu de Vabres, conçu et mis en oeuvre par Publicis, financé à hauteur de 90 000 euros par le ministère de la Culture et de 90 000 euros par le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie. Les principales sociétés civiles d'auteur comme la Sacem (auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et la SACD (auteurs et compositeurs dramatiques) participeront eux aussi à l'effort de guerre. Le but du site lestelechargements.com destiné à renouer le dialogue entre les artistes et les internautes offrira une formidable façade publicitaire au projet de loi sur le droit d'auteur (DADVSI).

C'est bien, 180000 euros pour faire un site, cela dénote une bonne vision des réalités. De plus, cet argent sort de la poche des contribuables alors que les deux acteurs externes du site sont la SACD et la SACEM, qui s'enrichissent sans discontinuer depuis des années. Heureusement, Thierry Breton était de mêche (je ne pouvais pas m'en empêcher, désolé)

RDDV : DADVSI l'éclat de rire (un anti-démocrate à la culture et à la communication)

Je ne veux pas ici vous redonner tous les détails de cette pantomime mais vous retracer les différentes étapes, simplement (si ce terme peut s'appliquer à la manière dont le sujet est traité).

. En catimini un projet de loi est prêt à être voté le 23 décembre 2005.

Dans les grande lignes de cette loi et sans entrer dans les détails, les lobbies du disque et la SACEM interdiraient purement et simplement le droit de copie par un encodage dit DRM. Le DRM vous empêchera : d'écouter votre CD sur un autre lecteur que celui déclaré, de prêter un CD à vos enfants ou amis, de l'écouter dans votre chambre ou votre auto si le lecteur n'est pas celui déclaré, de faire de copies de sauvegarde.. Plus vicieux encore, cette loi interdirait l'utilisation de tous logiciels non DRM pouvant diffuser ou écouter de la musique. Les programmes permettant la diffusion avec le DRM sont hors de prix et sous licence copyright.

. Le débat parlementaire sur la loi DADVSI commence le 20 décembre. RDDV nous gratifie alors d'une pitoyable caricature de débat dans lequel il sussure des arguments comme : un appel déclamatoire à la "fierté" des députés qui approuveront son texte, une loi "historique" , une obligation due à l'Europe (elle a toujours bon dos celle là), l'urgence à légiférer, imposée par les directives de Bruxelles qui obligerait à être très bref, puisque la messe doit être dite au plus tard le 31 décembre !

Il bêle ensuite des arguments comme la protection des internautes et la protection des droits des créateurs. Il prône la "**riposte graduée**" à l'égard des internautes pirates, qui à ses dires est définie dans un amendement qu'il vient lui-même de déposer à sa propre loi sous la forme d'addenda et sans en donner copie à personne.

Une controverse de Christian Paul permet alors de vérifier que le discours de RDDV est totalement vide puisque celui-ci ne peut opposer que les cris d'un adolescent prépubère. Dans le même temps, un amendement circule dans les couloirs du Palais Bourbon sous le nom de « **Vivendi Universal** », qui vise à pénaliser le développement de tout logiciel n'intégrant pas de système de contrôle des actes de son utilisateur.

. Entre temps, certains opposants au texte proposent la licence globale (opposée aux DRM). Cette licence globale représente une sorte de taxe applicable à tout internaute. Les tenants de la DADVSI gouvernementale dénoncent l'irréalisme de la licence globale optionnelle, et prévoient de lui substituer un dispositif obligeant les opérateurs à surveiller aux-mêmes les échanges de leurs clients et les créateurs de logiciels d'échange de fichier (P2P, pour simplifier) à introduire dans leur matériel des barrières interdisant l'échange de fichiers protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

. Mars 2006 : certains amendements bricolés permettent à RDDV de relancer les débats au parlement. Nous assistons alors à une totale comédie de boulevard dans laquelle un président d'assemblée qui somme sans arrêt de se taire , une assemblée plus que clairsemée pour alimenter un débat biaisé dès le début par la certitude absolue de la prépondérance de l'argent sur tout autre bien et toute autre aspiration, une incompétence à peu près également partagée pour tout ce qui touche à l'essentiel du débat, c'est à dire la technologie numérique et pour finir une inconfiance fondamentale dans les ressorts de l'existence qui fait, si on l'entend bien, cette inconfiance, qu'il n'y pas d'art, ni de culture, ni même d'économie possible (et Dieu sait pourtant combien les intervenants vouent allégeance à cette dernière)....

. 9 Mars 2006 : Des éducateurs, enseignants et chercheurs annoncent à leurs étudiants, à leurs collègues français et étrangers, qu'ils sont dans l'incapacité d'exercer sérieusement leurs missions et appellent à la désobéissance civile.

. 17 Mars 2006 : vote d'une série d'amendements au texte initial, lors d'une seconde délibération sur l'article 7.

. Mai 2006 : L'initiative EUCD.INFO a pris note de l'information donnée par la chargée de presse du ministère de la culture selon laquelle il n'y aurait pas de seconde lecture. Les différences entre le texte voté par l'Assemblée et le texte voté par le Sénat ne seraient pas jugées fondamentales. Au-delà du mensonge éhonté ou de l'incroyable incompétence que constitue cette dernière affirmation, l'initiative EUCD.INFO tient à signaler qu'à sa connaissance aucun arbitrage n'a eu lieu à Matignon pour l'instant et qu'aucune date précise n'est annoncée pour une éventuelle Commission Mixte Paritaire (CMP).

Les différents liens ci-dessous traduisent parfaitement mon sentiment à l'égard de ce dossier et j'insisterai que très succinctement sur certains arguments à garder en tête dans ce débat.

- Cet étranglement aura pour conséquence directe de faire taire toutes les radios libres du web qui payent pourtant la SACEM quand elles émettent des programmes non libres.

- L'étude universitaire la plus récente, menée en relation avec une association de consommateurs et financée par rien moins que le ministère de la recherche, est catégorique : l'intensité des usages peer to peer n'a, globalement, aucun effet sur les achats de CD et de DVD !

- Nous payons déjà une taxe sur la copie privée à chaque fois qu'on achète un support d'enregistrement (CD, DVD, y compris clé USB)

- parce que tout internaute s'acquitte d'un abonnement payé très cher à un opérateur de télécommunications

- parce que seulement 30 à 50% (selon les calculs) de la taxe pour copie privée et de la future taxe de licence globale reviennent effectivement aux créateurs, le reste étant prélevé pour l'essentiel en amont de la redistribution, par les margoulins que sont les sociétés de redistribution, et les (souvent industriels "menacés d'asphyxie") éditeurs, producteurs...

- parce qu'en plus, le mode de redistribution de ces taxes ignore en réalité les créateurs modestement diffusés, au profit de ceux qui sont matraqués à longueur d'antenne par les média

- parce qu'enfin, cette taxe suppose effectivement qu'il existe des sanctions pour ceux qui ne la paieraient pas, c'est-à-dire un système de contrôle, très difficile et coûteux à mettre en place, et dont l'existence sera obligée d'interagir sur les supports légalement diffusés et aussi sur la vie privée de tout internaute

Les liens pour vous éclairer plus largement sur ce feuillet DADVSI:

Présentation de la loi

http://www.e-torpedo.net/article.php3?id_article=598&titre=DADVSI-un-relet-des-annes-90-la

détails des déclarations à l'assemblée en décembre 2005

http://www.e-torpedo.net/article.php3?id_article=605&titre=LA-LOI-DADVSI-Autopsie-d-une

détails de la mascarade parlementaire de mars 2006

http://www.e-torpedo.net/article.php3?id_article=750&titre=DADVSI-a-15H-IL-EST-URGENT-DE

http://www.millebords.org/article.php3?id_article=3796

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=347058>

détails sur le refus de la démocratie de la part de RDDV en mai 2006

http://www.e-torpedo.net/article.php3?id_article=914&titre=DADVSI-la-democratie-ne-passerait

argumentaires contre la loi

http://www.e-torpedo.net/article.php3?id_article=633&titre=DADVSI-Mesdames-et-Messieurs-les

http://www.e-torpedo.net/article.php3?id_article=642&titre=DADVSI-Lettre-ouverte-a-Monsieur

http://www.e-torpedo.net/article.php3?id_article=725&titre=DRM-car-nous-sommes-tous-des

http://www.e-torpedo.net/article.php3?id_article=756&titre=Post-ere-des-DRM-Sony-et-Apple

RDDV : BLOGS au pilori (le ministre de la communication est contre la culture)

Le projet de loi DADVSI, disait-il, "n'est que le premier d'une longue série d'adaptations de notre droit à l'ère numérique et je compte bien, par exemple, m'attaquer un jour au problème de la presse et de l'Internet". "C'est un autre sujet capital parce qu'il n'y aura pas d'informations de qualité sur l'Internet sans de vrais signatures, de vrais acteurs dont c'est le métier.

Pour assurer "qualité des signatures" à la méthode directement fasciste, il préfère valoriser au maximum le contenu que l'on préfère mettre en avant, pour mieux décrédibiliser le contenu que l'on ne contrôle pas. Ainsi RDDV souhaite mettre en place une sorte de label de qualité qui ne sera décerné qu'à des journalistes qualifiés, probablement titulaires de la carte de presse. L'ensemble des bloggeurs, qui forme "le journalisme citoyen" avec plus de 3 millions de blogs en France, seront laissés à l'écart car non certifiés.

Le journalisme citoyen s'est imposé partout dans le monde comme une alternative au journalisme traditionnel, organisé en oligopole sur un marché dont l'accès était jusque là réservé à une poignée d'industriels. Les blogs ont permis aux citoyens internautes de délivrer une information alternative à celle proposée par le Monde ou le Figaro. Ils font trembler la belle organisation économique qui régnait depuis des décennies, mais l'effondrement de l'oligopole médiatique n'est pas sans conséquences politiques.

Les débats sur la Constitution Européenne ont montré la puissance des blogs du "Non" face au "Oui" exprimé avec force majorité dans les médias traditionnels. Et le droit d'auteur n'existant pas sur l'information et les idées, les journaux ne disposent d'aucune loi pour protéger économiquement leur quasi-monopole. Le gouvernement ne dispose pas non plus en ligne des ficelles qu'il maîtrise hors ligne pour contrôler avec plus ou moins d'efficacité l'information - alors que la connivence entre le monde politique et les journalistes est de plus en plus dénoncée, il faut aussi noter entre autres choses que l'Agence France Presse (AFP) est financée à 50 % par l'Etat et que de grands quotidiens français sont subventionnés par le gouvernement, soit directement, soit indirectement (TVA réduite à 2,1% pour les journaux et magazines enregistrés par la Commission paritaire de la presse).

Dans ce cadre, le projet de RDDV peut faire craindre le pire pour la liberté de l'information sur Internet. Derrière **la lutte de façade contre le piratage**, c'est en fait la perte de contrôle sur la diffusion des contenus qui est en ligne de mire.

Pour revenir sur son projet de loi inique, je propose que l'on commence par son propre blog :

<http://www.rdonnedieudevabres.com/php/pages/accueil.php>

Dejà nous remarquerons que le serveur Web est un Apache 1.3.33 qui lui-même tourne sous Debian (Linux). Les pages sont en PHP ce qui augure un logiciel open-source derrière (SPiP ou autre) sans qu'aucune indication (sauf erreur de ma part) soit faite sur ce sujet. Creative Commons, GNU/GPL ? Lorsque l'on sait tout le mal que la loi DADVSI promet de faire aux logiciels open source, cela tient du risible.

Pour le contenu, outre qu'il semble être une ode à son ego et qu'aucune information intéressante n'y paraisse, je crois pouvoir conclure qu'effectivement ce site NE SERT A RIEN !! Toutefois, pour finir de rire je vous propose d'aller cliquer sur les « documents officiels ». Seul document officiel présent : sa profession de foi avec sa photo (nous pouffons). Essayons d'extraire les meilleurs passages de ce monument de platitudes et de lieux communs qui n'engage à rien :

- Privilégier le dialogue social : nous avons vu ce que dialogue signifie pour RDDV
- Faire du Savoir et de la Recherche la clé de l'avenir : comprendre de l'avenir économique car ce savoir se paiera dans tous les cas et ne se partagera plus librement.
- Faire des Français les acteurs de la démocratie : et pour commencer supprimons les blogs.
- Assurer à tous nos enfants la maîtrise des savoirs fondamentaux : avec des logiciels estampillés Microsoft je suppose.

Des détails sur l'affaire : http://www.e-torpedo.net/article.php3?id_article=919&titre=Renaud-Donnedieu-de-Vabres-precise

Conclusion

« Je voulais être un chêne mais je ne suis qu'un gland ... » Frédéric Dard nous offre le sentiment que m'inspire le personnage. Il est vrai qu'il n'est pas trop malin le « R2DV » (surnom à la mode électronique). Totalement ridiculisé avec cette affaire de la loi DADVSI, il ne se démonte pas et nous pond une nouvelle preuve de son talent à envisager le monde électronique. Sa personnalité qui semble un tantinet mégalomane et égocentrique semble s'accommoder du ridicule qu'il suscite et nous prouve une nouvelle fois que celui-ci ne tue pas (fort heureusement sinon l'actuel gouvernement s'en trouverait vite décimé). Mais au-delà de ces constatations, il semble que le fait principal à retenir soit plutôt dans la persistance de notre pittoresque RDDV à rogner les libertés et qu'il soit dans cet exercice qu'une facette d'une insistance du même ordre du gouvernement actuel tout entier.

Ma foi, une piste pourrait être l'effet de mimétisme du champion toutes catégories Sarkozy. Je n'en crois pourtant rien. Il me semblerait plutôt que la meute s'affole et que ces prédateurs commencent à craindre ce que certains nomment : la démocratie négative. Terme que j'exècre et auquel je préfère de loin : le cinquième pouvoir (les autres étant comme chacun le sait : législatif, exécutif et judiciaire. Ah, le quatrième, euh oui, c'était la presse et les médias). Ce cinquième pouvoir c'est celui qui a permis de mieux connaître les rouages du TCE, c'est celui qui nous permet de connaître les malversations de nos élites, c'est celui qui vous permet de vous tenir au courant de ce qui se joue au niveau parlementaire (surtout pendant les vacances), etc... bref c'est ce pouvoir qui vous permet de vous mêler de ce qui, d'après eux, ne vous regarde pas !! Ben oui, entre autres : internet, les médias alternatifs. Et oui, il ne suffit plus de faire des promesses mais maintenant en plus, il faut les tenir. Il ne suffit plus de faire des bonnes déclarations d'intention mais il faut en plus être compétent, éthique. « Ces cons là, non seulement ils se renseignent sur des sujets complexes comme les OGM, l'AGCS, la législation, les organes de décision, les détails juridiques mais en plus ils signent des pétitions. La politique maintenant , pffiiouu, c'est dur !! ».

L'aiguillon le 26 Mai 2006